

## Glossaire: Conseil de l'Union européenne

Le **Conseil de l'Union européenne**, également appelé **Conseil des ministres** (ou, sous forme abrégée, **Conseil**, ou **Consilium** en latin) est le principal organe décisionnel de l'**Union européenne**. Il ne doit être confondu ni avec le **Conseil européen** (rencontre régulière des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE) ni avec le **Conseil de l'Europe** (organisation distincte de l'UE comptant la quasi-totalité des pays du continent européen). Le Conseil possède des pouvoirs exécutifs et législatifs. Il se compose de ministres nationaux, soit un par État membre.

La composition précise du Conseil dépend du sujet traité. Dans les matières de politique économique, il se compose des ministres des finances, par exemple. Dans les matières agricoles, il se compose des ministres de l'agriculture. L'organisation et la présidence de toutes les réunions ministérielles sont confiées à la présidence du Conseil, qui est exercée tour à tour par les gouvernements des États membres pour une période de six mois.

### Concepts apparentés

- [Union européenne \(UE\)](#)
- [Commission européenne \(CE\)](#)
- [Parlement européen \(PE\)](#)